



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 5173

Texte de la question

M. Rodolphe Thomas attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la réorientation des différents dispositifs en faveur de l'emploi. Le choix du gouvernement est de favoriser l'accès à de véritables emplois dans le secteur marchand, au détriment des contrats aidés du secteur non marchand. Or il apparaît crucial de rappeler la très grande utilité de certains dispositifs tel Trace qui permet aujourd'hui à de nombreux jeunes de moins de 25 ans, en grande difficulté et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle et même sociale, de bénéficier d'un véritable parcours d'insertion professionnelle, nécessaire à l'accès à un emploi durable. En outre, dans le cadre du programme Trace, des actions d'accompagnement personnalisé et renforcé sont mises en place (aide sociale, aide au logement, aide financière...) et permettent ainsi à des jeunes issus des quartiers en difficulté ou des zones rurales défavorisées de s'en sortir et de résoudre leurs problèmes immédiats. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions par rapport à ce dispositif très spécifique répondant à des besoins réels et très nombreux.

Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité a été appelée sur la réorientation des différents dispositifs en faveur de l'emploi qui lui semble par trop privilégier le secteur marchand, au détriment de dispositifs tels que TRACE, qui propose aux jeunes en grande difficulté un accompagnement global et personnalisé. Il convient de préciser à l'honorable parlementaire que le programme TRACE, dont la priorité est d'accompagner les jeunes les moins qualifiés vers l'emploi durable, notamment dans le secteur marchand, n'est pas remis en cause dans son principe. En effet, pour l'année 2003, les objectifs d'entrée dans le programme sont maintenus à 92 000 entrées nouvelles pour lesquelles la loi de finances mobilisera les crédits nécessaires. De plus, et afin d'apporter des améliorations à ce dispositif dont les qualités sont parfaitement reconnues et d'élargir les possibilités d'insertion professionnelle qu'il propose en l'état, un projet de loi portant sur la création d'un nouveau contrat d'insertion dans la vie sociale est en cours d'élaboration. Il prévoit la mise en place de parcours plus diversifiés vers l'emploi afin de mieux répondre aux projets des jeunes ainsi que la mise en place d'une allocation financière pour favoriser leur autonomie et leur stabilité sociale durant l'exécution du contrat.

Données clés

Auteur : [M. Rodolphe Thomas](#)

Circonscription : Calvados (2^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5173

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 février 2003

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3643

Réponse publiée le : 24 février 2003, page 1389